



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****21039213***jale,
il,Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur**22 MARS 2021**Greffe
Pour le GreffierN° d'entreprise : **0715 758 248**

Nom

(en entier) : **LuWa**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de Marche 935, 5100 Namur****Objet de l'acte : Prise de connaissance de la démission d'un administrateur de la Société -
Nomination d'un administrateur de la Société**

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1 février 2021 que:

1. Le conseil d'administration prend note de la lettre de démission de Mme Anne-Laure de la Roche Saint André, qui démissionne de son mandat d'administrateur avec effet au 28 janvier 2021.

2. Conformément aux statuts de la Société, le conseil d'administration décide de coopter Monsieur Pierre Boschin, domicilié à Paris, 15 rue Lakanal, 75015 Paris, afin de finir le terme du mandat de Mme Anne-Laure de la Roche, prenant fin le 18 décembre 2024, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale de la Société.

3. Le conseil d'administration décide d'accord à Johan Mouraux, Lucas De Four ou tout autre avocat du cabinet d'avocats DLA Piper, dont les bureaux sont sis rue aux Laines à 1000 Bruxelles, chacun d'eux individuellement et avec pouvoir de subdélégation, en vue de déposer ces décisions auprès du greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et d'effectuer toutes les formalités et actions requises ou utiles en vue de la publication de ces décisions aux Annexes du Moniteur Belge et la modification des données de la Société dans la Banque-Carrefour des Entreprises.

Pour extrait conforme
Lucas De Four
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).